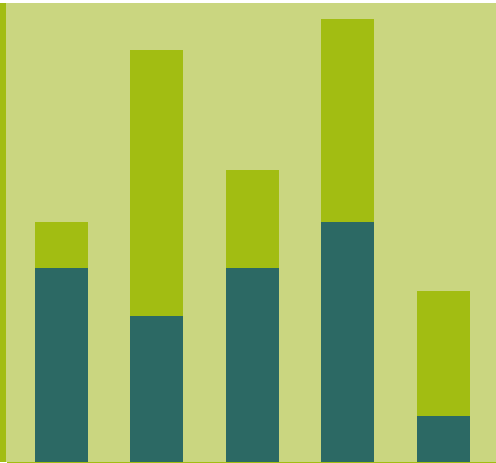




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

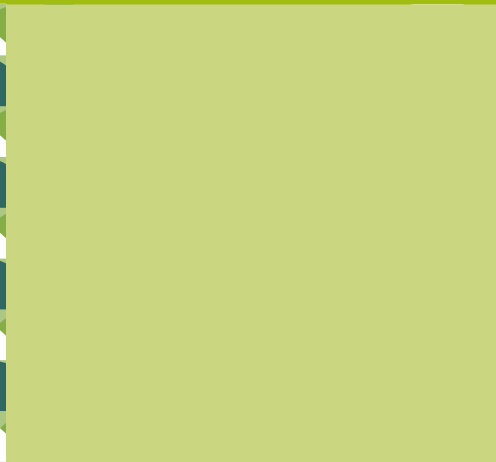
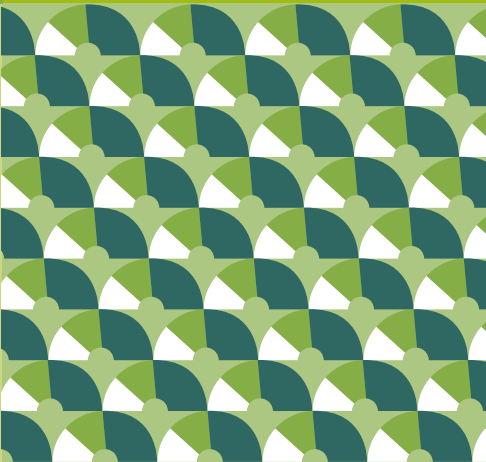
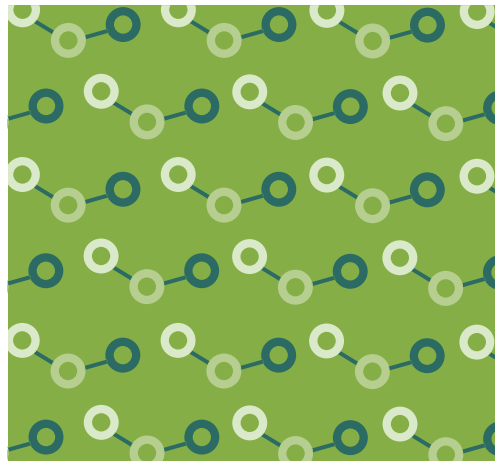


LES DOSSIERS

JUILLET 2023 N° 3

Estimations d'emploi agricole

Emploi 2021 et estimations provisoires 2022



Estimations d'emploi agricole

Emploi 2021 et estimations provisoires 2022

SOMMAIRE

- | | | | |
|------|---|------|----------------------------|
| p.4 | RÉSUMÉ / ABSTRACT | p.13 | ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE |
| p.5 | INTRODUCTION | p.15 | ANNEXE 2 : DÉFINITIONS |
| p.6 | L'emploi agricole est quasi stable en 2021 | p.17 | POUR EN SAVOIR PLUS |
| p.7 | L'emploi augmente en maraîchage et en horticulture en 2021, mais diminue dans les exploitations viticoles | | |
| p.8 | L'emploi agricole diminue de 2 % en Grand Est en 2021 | | |
| p.9 | Une baisse du nombre d'exploitations limitée en 2021, comme en 2020 | | |
| p.10 | Les salaires agricoles augmentent légèrement moins que le SMIC en 2021 | | |
| p.11 | Les salaires croissent en arboriculture et se réduisent dans les élevages bovins | | |
| p.11 | En 2021, les salaires diminuent dans le nord ouest de la France mais augmentent partout ailleurs | | |
| p.12 | Encadré : L'emploi agricole diminuerait de 0,4 % en 2022 selon les estimations provisoires | | |

RÉSUMÉ

Entre 2020 et 2021, l'emploi mobilisé par les exploitations agricoles de France métropolitaine, mesuré en équivalents temps plein (ETP), est quasi stable (- 0,2 %). Cette stabilité fait suite à une baisse marquée de l'emploi en 2020. La tendance sur l'ensemble de la période 2010-2021 reste orientée à la baisse (- 1,0 % en moyenne chaque année sur cette période). A contrario, le nombre d'ETP des salariés permanents augmente de 5,4 % en 2021, soit une hausse plus importante que la tendance observée entre 2010 et 2021.

L'emploi (en ETP) progresse de 4,8 % en 2021 au sein des exploitations spécialisées dans la production de légumes ou champignons, tout comme dans les exploitations floricoles et horticolas. À l'inverse, l'emploi viticole est fortement affecté par le gel survenu au début du mois d'avril ainsi que par l'intensité notable des maladies (mildiou, oïdium). Au total, il diminue de 2,5 % en 2021 alors qu'il était tendanciellement stable depuis 2010. La baisse de l'emploi total viticole vient de la baisse très marquée des ETP des emplois saisonniers

ou occasionnels (- 12,6 %), l'emploi permanent restant stable. Localement, la hausse de l'emploi en maraîchage et en horticulture a un impact notable sur l'évolution de l'emploi total en Normandie, où l'ensemble des ETP croît de 0,9 % en un an, tandis que la baisse de l'emploi viticole est relativement importante pour les régions Grand Est et Bourgogne-Franche Comté, où le nombre d'ETP diminue respectivement de 2,0 % et 1,0 %.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue de 0,6 % en 2021, une baisse moins marquée que celle observée tendanciellement depuis 2010. Le nombre de personnes travaillant de façon permanente sur ces exploitations progresse légèrement par rapport à 2020 (+ 0,6 %). Le salaire horaire brut moyen proposé au sein des exploitations agricoles progresse de 0,7 % sur un an, une hausse moins marquée que celle du Smic (+ 1,0 %) sur la même période.

En 2022, d'après les estimations d'emploi provisoires, l'emploi agricole en France métropolitaine diminuerait légèrement (- 0,4 % en ETP sur un an).

ABSTRACT

Between 2020 and 2021, employment on farms in metropolitan France, measured in full-time equivalents (FTE), is almost stable (it decreases by - 0.2 %). This stability follows a marked decline in employment in 2020 ; the trend over the entire 2010-2021 period remains downward (- 1.0 % on average each year over this period). On the other hand, the number of FTEs of permanent employees increases by 5.4 % in 2021, a greater increase than the trend observed between 2010 and 2021.

Employment (in FTE) increases by 4.8 % in 2021 within farms specialized in the production of vegetables or mushrooms, as well as in those specialized in flowers and horticulture. Conversely, employment in the vineyard was strongly affected by the frost that occurred at the beginning of April as well as by the notable intensity of the diseases (mildew, powdery mildew). In total, it decreases by 2.5 % in 2021, whereas it had been on a stable trend since 2010. The decrease in employment in the wine sector is explained by the very sharp drop

in FTEs for seasonal or occasional jobs (- 12.6 %), with permanent employment remaining stable. Locally, the increase of employment in market gardening and horticulture has a significant impact on employment trends in Normandy, where the global number of FTEs increased by 0.9 % in one year, while the decline in wine-growing employment was relatively significant for the Grand Est and Bourgogne-Franche-Comté regions, where FTEs fell by 2.0 % and 1.0 % respectively. The number of farms decreases by 0.6 % in 2021, a less marked drop than that observed on a trend since 2010. The number of people working permanently on these farms has increased slightly compared to 2020 (+ 0.6 %). The average gross hourly wage offered on farms increased by 0.7 % over one year, a less marked increase than that of the minimum wage (Smic) (+ 1.0 %) over the same period.

In 2022, according to provisional employment estimates, agricultural employment in metropolitan France should decrease slightly (- 0.4 % in FTE over one year).

Introduction

Afin d'éclairer le sujet de l'emploi en agriculture, deux grandes familles de données sont disponibles dans le paysage de la statistique agricole. Il s'agit, d'une part, des enquêtes structurelles auprès des exploitations agricoles (recensement agricole exhaustif tous les 10 ans, et enquête structure des exploitations agricoles – ESEA – par échantillon entre deux recensements) menées par le service statistique du ministère chargé de l'agriculture et, d'autre part, des déclarations administratives effectuées auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) par ses cotisants. Dans le premier cas, la fréquence d'interrogation, tous les trois ou quatre ans, n'est pas suffisante pour permettre un suivi annuel de l'emploi ; dans le second cas, les données sont annuelles mais l'absence d'informations sur la production effective de l'employeur ne permet pas de déterminer précisément s'il relève ou non du champ des exploitations agricoles, ni au titre de quelle production agricole.

L'objectif des estimations d'emploi agricole est de décrire et analyser chaque année la situation de l'emploi au sein des exploitations agricoles, grâce à la combinaison des deux sources de données. Les années pour lesquelles il y a eu un recensement ou une enquête sur les structures des exploitations agricoles, les estimations d'emploi sont celles mesurées par ces dispositifs ; les déclarations MSA quant à elles servent à estimer les évolutions les autres années.

Cette publication présente ainsi le niveau de l'emploi agricole en 2021 et son évolution par rapport à 2020. Des estimations provisoires sont également proposées pour l'année 2022 ; elles seront ajustées lorsque l'ensemble des déclarations MSA portant sur l'année 2022 seront disponibles. Afin de comparer des situations d'emploi hétérogènes, la mesure de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) est privilégiée dans cette publication.

L'emploi agricole est quasi stable en 2021

En France métropolitaine, en 2021, le volume d'emploi mobilisé par les exploitations agricoles est estimé à 673 640 équivalents temps plein (ETP), un niveau quasi stable par rapport à 2020 (- 0,2 %, soit 1 260 ETP en moins) (Tableau 1)¹. Cette stabilité fait suite à une baisse marquée de l'emploi en 2020 (- 1,5 %) ; la tendance sur l'ensemble de la période 2010-2021 reste orientée à la baisse (- 1,0 % en moyenne chaque année sur cette période).

La dynamique du nombre d'ETP en 2021 dépend de la catégorie d'actifs considérée. L'emploi saisonnier ou occasionnel (hors prestations externes) se réduit fortement, de 6,5 % en un an. Le volume de travail des chefs d'exploitation et des coexploitants² poursuit sa décline tendancielle (- 1,1 % en 2021 et - 1,3 % en moyenne entre 2010 et 2021), tout comme celui des conjoints et autres actifs non salariés travaillant dans une exploitation agricole (- 6,0 % en 2021 et - 9,3 % entre 2010 et 2021). À l'inverse, le nombre d'ETP des salariés permanents (y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux

salariés) augmente de façon marquée en 2021 (+ 5,4 % soit + 8 820 ETP), soit une hausse plus forte que la tendance observée entre 2010 et 2021 (+ 2,0 % en moyenne sur cette période).

Les chefs et coexploitants assurent en 2021 la plus grande part du travail agricole, avec 57 % des ETP. L'emploi salarié permanent représente 26 % du nombre total d'ETP, tandis que la part de l'emploi saisonnier ou occasionnel est de 10 %. Les conjoints et autres actifs non salariés représentent 2 % de l'ensemble des ETP et les prestations externes réalisées par les ETA et les Cuma en représentent 2 %.

Tableau 1
Emploi agricole en 2021 selon la catégorie d'actif

Catégorie d'actif	Nombre d'ETP		Moyenne annuelle entre 2010 et 2021	Évolution (%)	
	2021	Solde 2021-2020		2021 / 2020	2022 (p) / 2021
Chef d'exploitation ou coexploitant	387 040	- 4 110	- 1,3	- 1,1	- 1,2
...sous statut individuel	153 110	- 2 140	- 3,2	- 1,4	- 1,8
...sous statut sociétaire	233 920	- 1 970	0,2	- 0,8	- 0,9
Conjoint ou autre actif non salarié	25 640	- 1 650	- 9,3	- 6,0	- 5,5
Salarié permanent (1) (2)	173 520	8 820	2,0	5,4	3,1
Saisonnier ou occasionnel	70 720	- 4 920	- 1,0	- 6,5	- 3,3
ETA, Cuma	16 720	600	3,3	3,7	3,0
Total tous actifs	673 640	- 1 260	- 1,0	- 0,2	- 0,4

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés

(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

¹ Les estimations pour 2022 sont provisoires (Encadré).

² Y compris les chefs et coexploitants salariés (voir annexe 1).

L'emploi augmente en maraîchage et en horticulture en 2021, mais diminue dans les exploitations viticoles

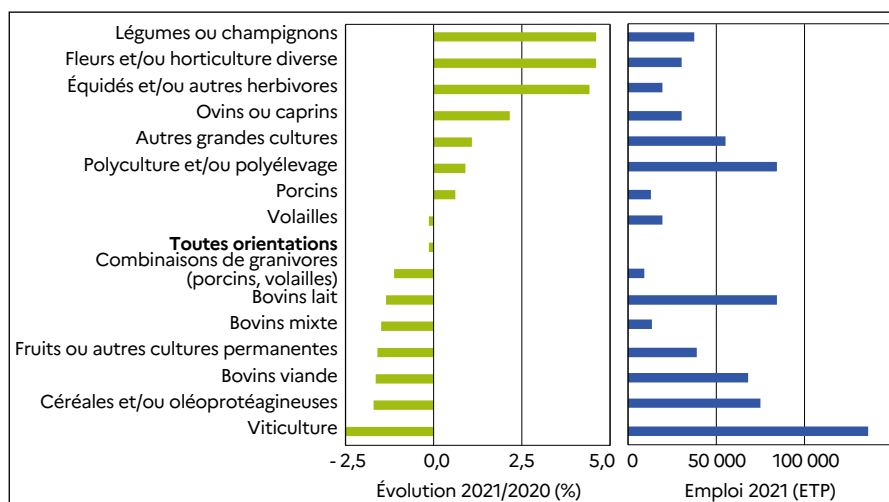
Le nombre d'ETP des exploitations spécialisées dans la production de légumes ou champignons progresse de 4,8 % en 2021 (- 0,2 % toutes orientations confondues) (Graphique 1), en cohérence avec la dynamique observée depuis 2010 dans ce secteur (croissance de l'emploi de 4,8 % en moyenne par an, Tableau 2). Cette hausse accompagne celle des récoltes de légumes d'été en 2021. La hausse de l'emploi de cette spécialisation (+ 1 800 ETP) est portée en particulier par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 490 ETP soit + 9,2 %), la Nouvelle-Aquitaine (+ 340 ETP soit + 5,7 %) et les Pays de la Loire (+ 270 ETP soit + 7,0 %).

En floriculture et horticulture, l'emploi est également en hausse en 2021 avec une croissance des ETP de 4,8 % sur un an (+ 1 380 ETP), une évolution en rupture avec la tendance constatée depuis 2010 (- 1,1 % par an en moyenne entre 2010 et 2021). Le dynamisme de l'emploi pour cette orientation productive est notable en Bretagne (+ 8,6 % soit + 160 ETP) et en Centre-Val de Loire (+ 8,1 % soit + 150 ETP).

À l'inverse, l'emploi viticole est fortement affecté par le gel survenu au début du mois d'avril 2021 ainsi que par l'intensité notable des maladies (mildiou, oïdium). Au total, il diminue de 2,5 % en 2021 (soit - 3 330 ETP) alors qu'il était tendanciellement stable depuis 2010 (- 0,3 % en moyenne chaque année entre 2010 et 2021). Les régions les plus concernées sont le Grand Est (- 4,1 % soit - 1 020 ETP), la Bourgogne-Franche-Comté (- 4,9 % soit - 650 ETP) et Auvergne-Rhône-Alpes (- 4,9 % soit - 410 ETP). La baisse de l'emploi viticole en Nouvelle-Aquitaine (- 510 ETP) contribue également à la baisse nationale. Rapportée au niveau d'emploi viticole très important

Graphique 1

Évolution de l'emploi agricole en 2021 selon l'orientation technico-économique



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 2

Emploi agricole en 2021 selon l'orientation technico-économique

Orientation technico-économique	Nombre d'ETP		Évolution (%)		
	2021	Solde 2021-2020	Moyenne annuelle entre 2010 et 2021	2021 / 2020	2022 (p) / 2021
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	67 700	- 1 070	- 1,5	- 1,6	- 2,0
Autres grandes cultures	54 430	540	0,9	1,0	0,4
Légumes ou champignons	38 940	1 800	4,8	4,8	3,6
Fleurs et/ou horticulture diverse	29 960	1 380	- 1,1	4,8	2,5
Viticulture	128 370	- 3 330	- 0,3	- 2,5	- 1,4
Fruits ou autres cultures permanentes	37 470	- 580	0,2	- 1,5	- 0,4
Bovins lait	75 290	- 880	- 2,1	- 1,2	- 1,4
Bovins viande	59 690	- 880	- 1,5	- 1,5	- 2,0
Bovins mixte	16 770	- 240	- 2,0	- 1,4	- 1,6
Ovins ou caprins	30 370	600	- 1,1	2,0	1,0
Équidés et/ou autres herbivores	18 350	810	- 2,9	4,6	1,8
Porcins	12 150	60	- 1,2	0,5	0,5
Volailles	19 410	- 20	- 2,6	- 0,1	- 0,4
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	8 520	- 70	- 4,8	- 0,8	- 0,8
Polyculture et/ou polyélevage	74 920	620	- 2,0	0,8	0,2
Toutes orientations	673 640	- 1 260	- 1,0	- 0,2	- 0,4

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
(p) données provisoires
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

dans cette région, cette baisse reste néanmoins limitée (- 1,4 %). L'emploi de permanents en viticulture n'a pas baissé, c'est l'emploi saisonnier ou occasionnel qui a fortement baissé : - 12,6 % en 2021 pour les ETP non permanents

(Tableau 3), qui représentent 20 % des ETP viticoles.

Le gel d'avril 2021 a également eu un impact sur la production de fruits et l'arboriculture enregistre ainsi une nouvelle baisse de l'emploi (- 1,5 % soit - 580 ETP) après celle très marquée observée en 2020 (- 5,6 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse est de - 6,8 %, ce qui représente 510 ETP en moins en un an. Comme en viticulture, les ETP des emplois saisonniers ou occasionnels baissent fortement en 2021 (- 6,5 %).

Parmi les exploitations spécialisées en élevage, l'évolution de l'emploi en 2021 est contrastée, orientée à la baisse pour celles produisant principalement des bovins (avec une baisse comprise entre - 1,2 % et - 1,5 % selon la finalité - lait ou viande), et au contraire à la hausse ou stable pour les autres cheptels avec notamment + 4,6 % pour les équidés (soit + 810 ETP) et + 2,0 % pour les ovins et caprins (+ 600 ETP), ou - 0,1 % pour les volailles. La baisse de l'emploi en 2021 dans les élevages bovins est néanmoins moindre que celle observée tendanciellement depuis 2010.

L'emploi agricole diminue de 2 % en Grand Est en 2021

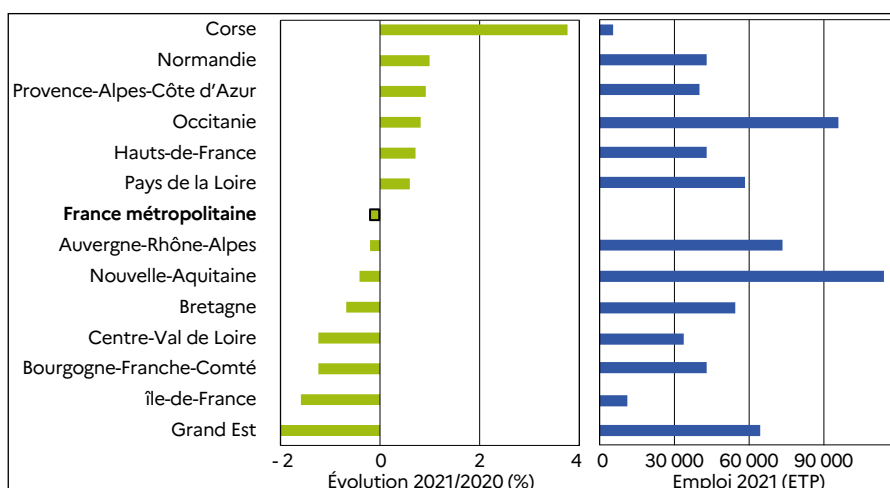
Dans la plupart des régions, l'évolution de l'emploi agricole en 2021 s'écarte peu de la moyenne métropolitaine (- 0,2 %), à l'exception de la Corse (+ 3,8 %), de l'Île-de-France (- 1,8 %) et du Grand Est (- 2,0 %) (Graphique 2). Pour les deux premières régions, leur poids au niveau national influe peu sur l'évolution globale de l'emploi agricole. En Île-de-France, la baisse s'explique principalement par les exploitations spécialisées en grandes cultures, tandis qu'en Corse la hausse est répartie sur la plupart des orientations productives. La baisse de l'emploi en Grand Est (- 1 320 ETP en un an) provient principalement de la viticulture (- 1 020 ETP soit - 4,1 %). Au

Tableau 3
Emploi agricole en 2021 selon l'orientation technico-économique et la catégorie d'actif

Orientation technico-économique	Permanent		Saisonnier ou occasionnel, y compris ETA, CUMA		
	Nombre d'ETP	Évolution (%) 2021/2020	Nombre d'ETP	Évolution (%) 2021/2020	Part (%) des ETP
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	62 620	- 1,5	5 080	- 1,9	8
Autres grandes cultures	47 450	1,5	6 980	- 2,4	13
Légumes ou champignons	27 030	5,4	11 910	3,7	31
Fleurs et/ou horticulture diverse	24 010	4,5	5 950	6,2	20
Viticulture	102 920	0,3	25 450	- 12,6	20
Fruits ou autres cultures permanentes	22 450	2,2	15 020	- 6,5	40
Bovins lait	72 110	- 1,2	3 190	- 0,6	4
Bovins viande	58 230	- 1,5	1 450	0,1	2
Bovins mixte	16 260	- 1,5	500	3,0	3
Ovins ou caprins	29 130	1,9	1 240	5,6	4
Équidés et/ou autres herbivores	17 590	4,2	760	15,6	4
Porcins	11 490	0,2	660	6,1	5
Volailles	18 250	- 0,4	1 150	4,7	6
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	8 060	- 1,0	460	1,3	5
Polyculture et/ou polyélevage	67 320	1,5	7 590	- 4,8	10
Toutes orientations	586 200	0,5	87 440	- 4,7	13

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Note : les permanents regroupent les chefs et coexploitants, les conjoints et autres actifs non salariés, et les salariés permanents
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Graphique 2
Évolution de l'emploi agricole en 2021 selon la région



Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

total dans cette région, la baisse de l'emploi agricole est plus forte en 2021 que la tendance observée depuis 2010 (réduction moyenne de 1,3 % par an)

au contraire de ce qui est observé au niveau national (- 0,2 % en 2021 contre - 1,0 % par an en moyenne depuis 2010) (Tableau 4).

Les évolutions de l'emploi agricole en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté diffèrent aussi de l'évolution nationale en 2021, mais dans un sens opposé. Alors qu'en Normandie l'emploi s'accroît de 0,9 % (contre - 1,1 % chaque année en moyenne depuis 2010), il diminue en Bourgogne-Franche-Comté de 1,0 % sans dévier de sa trajectoire depuis 2010 (- 0,9 % par an). La hausse en Normandie (+ 380 ETP) est notamment portée par le maraîchage (+ 110 ETP soit + 8,6 %) et l'horticulture (+ 90 ETP soit + 8,7 %). En Bourgogne-Franche-Comté (- 440 ETP) la baisse s'explique principalement par l'emploi viticole (- 659 ETP soit - 4,9 %).

Une baisse du nombre d'exploitations limitée en 2021, comme en 2020

En France métropolitaine, le nombre d'exploitations agricoles diminue de 0,6 % en 2021, après - 0,7 % en 2020. Ces deux baisses successives sont moins marquées que celle observée tendanciellement depuis 2010 (- 2,1 % par an en moyenne) (Tableau 5). En particulier, la réduction du nombre d'exploitations individuelles se limite à 2 880 en un an (- 1,3 % contre - 3,7 % en moyenne depuis 2010). À l'inverse, le nombre d'exploitations sous forme sociétaire poursuit son ralentissement (+ 0,2 % en 2021 contre + 0,7 % en moyenne depuis 2010). La part des formes sociétaires augmente : elles représentent 42,0 % des exploitations en 2021 contre 41,6 % en 2020 et 30,6 % en 2010.

Tableau 4
Emploi agricole en 2021 selon la région

Région	Nombre d'ETP		Évolution (%)		
	2021	Solde 2021-2020	Moyenne annuelle entre 2010 et 2021	2021 / 2020	2022 (p) / 2021
Auvergne-Rhône-Alpes	76 300	- 180	- 1,5	- 0,2	- 0,3
Bourgogne-Franche-Comté	44 070	- 440	- 0,9	- 1,0	- 0,6
Bretagne	52 260	- 340	- 1,0	- 0,6	- 0,6
Centre-Val de Loire	33 180	- 340	- 1,2	- 1,0	0,1
Corse	4 700	170	1,4	3,8	2,4
Grand Est	64 910	- 1 320	- 1,3	- 2,0	- 1,5
Hauts-de-France	40 960	250	- 1,0	0,6	0,3
Île-de-France	8 210	- 150	- 0,9	- 1,8	- 0,5
Normandie	40 600	380	- 1,1	0,9	- 0,1
Nouvelle-Aquitaine	116 010	- 460	- 1,0	- 0,4	- 0,8
Occitanie	94 550	690	- 0,8	0,7	- 0,1
Pays de la Loire	59 130	160	- 0,8	0,3	- 0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 760	310	0,0	0,8	0,4
France métropolitaine	673 640	- 1 260	- 1,0	- 0,2	- 0,4

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 5
Nombre d'exploitations en 2021 selon leur statut juridique, et le recours à des salariés

Statut juridique de l'exploitation	Emploi de salariés	Nombre d'exploitations		Évolution (%)		
		2021	Solde 2021-2020	Moyenne annuelle entre 2010 et 2021	2021 / 2020	2022 (p) / 2021
Exploitation individuelle	Employeur	48 320	- 1 870	- 6,6	- 3,7	- 2,8
	Non employeur	176 440	- 1 010	- 2,6	- 0,6	- 1,4
	Ensemble	224 760	- 2 880	- 3,7	- 1,3	- 1,7
Société	Employeur	88 390	1 030	- 0,2	1,2	0,8
	Non employeur	74 140	- 640	1,9	- 0,9	- 0,9
	Ensemble	162 530	400	0,7	0,2	0,0
Ensemble	Employeur	136 710	- 840	- 3,1	- 0,6	- 0,5
	Non employeur	250 580	- 1 650	- 1,5	- 0,7	- 1,3
	Ensemble	387 290	- 2 490	- 2,1	- 0,6	- 1,0

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

La baisse du nombre d'exploitations en 2021 provient essentiellement des baisses au sein des exploitations spécialisées dans les cultures céréalières ou d'oléoprotéagineux (- 1 500 exploitations en un an), dans l'élevage de bovins viande (- 920 exploitations) et en viticulture (- 720 exploitations) (Tableau 6).

Le nombre de permanents moyen par exploitation croît en 2021 (+ 1,2 %) et s'établit à 2,0. Il augmente de plus de 2 % dans les exploitations arboricoles (+ 2,9 %) et d'élevage porcin (+ 2,5 %) mais est stable dans les élevages ovins et caprins (1,7 permanent par exploitation comme en 2020). La floriculture et l'horticulture demeure l'orientation impliquant le plus de permanents (3,8 en moyenne par exploitation). Au total, l'emploi dans les exploitations agricoles mobilise 762 790 personnes (soit 586 200 ETP) de façon permanente en 2021 (qu'elles travaillent à temps complet sur l'exploitation ou pas), un niveau en légère hausse par rapport à 2020 (+ 0,6 %).

Les salaires agricoles augmentent légèrement moins que le SMIC en 2021

En métropole en 2021, le salaire horaire brut moyen dans les exploitations agricoles (y compris apprentis) est de 13,13 euros, en croissance de 0,7 % sur un an, soit 9 centimes de plus par heure travaillée (Tableau 7). Cela correspond à 1,3 fois le Smic³, qui a par ailleurs crû plus rapidement sur la période (+ 1,0 %). Si le salaire horaire a augmenté de façon plus importante pour les saisonniers ou occasionnels (+ 1,6 %), il s'est parallèlement très légèrement réduit pour les salariés permanents (- 0,1 %).

Tableau 6
Nombre de permanents par exploitation en 2021 selon l'orientation technico-économique

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations			Nombre de permanents par exploitation	
	2021	Solde 2021-2020	2021 / 2020 (%)	2021	2021 / 2020 (%)
Céréales et/ou oléoprotéagineuses	67 390	- 1 500	- 2,2	1,4	0,8
Autres grandes cultures	42 750	- 190	- 0,4	1,7	1,5
Légumes ou champignons	8 880	390	4,6	3,5	1,6
Fleurs et/ou horticulture diverse	7 060	210	3,1	3,8	1,2
Viticulture	58 310	- 720	- 1,2	2,4	1,8
Fruits ou autres cultures permanentes	15 390	110	0,7	2,1	2,9
Bovins lait	34 390	- 640	- 1,8	2,3	0,7
Bovins viande	47 480	- 920	- 1,9	1,6	0,3
Bovins mixte	8 100	- 230	- 2,7	2,3	1,1
Ovins ou caprins	21 960	390	1,8	1,7	0,0
Équidés et/ou autres herbivores	14 280	390	2,8	1,8	0,1
Porcins	4 760	- 120	- 2,4	2,8	2,5
Volailles	9 830	- 80	- 0,8	2,3	1,1
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	3 760	- 110	- 2,8	2,4	1,3
Polyculture et/ou polyélevage	41 120	530	1,3	2,0	0,4
Toutes orientations	387 290	- 2 490	- 0,6	2,0	1,2

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

Note : les permanents regroupent les chefs et coexploitants, les conjoints et autres actifs non salariés, et les salariés permanents

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 7
Salaire brut horaire moyen en 2021, selon la catégorie de salarié agricole

Catégorie de salarié	Salaire brut horaire moyen (euro)		Évolution (%)	
	2021	Solde 2021-2020	2021 / 2020	2022 (p) / 2021
Salarié permanent	13,55	- 0,01	- 0,1	1,1
Saisonnier ou occasionnel	12,03	0,19	1,6	0,7
Ensemble des salariés	13,13	0,09	0,7	1,2
<i>SMIC horaire brut</i>	<i>10,25</i>	<i>0,10</i>	<i>1,0</i>	<i>3,1</i>

Champ : salariés des exploitations agricoles de France métropolitaine, y compris apprentis

(p) données provisoires

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

³ Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Les salaires croissent en arboriculture et se réduisent dans les élevages bovins

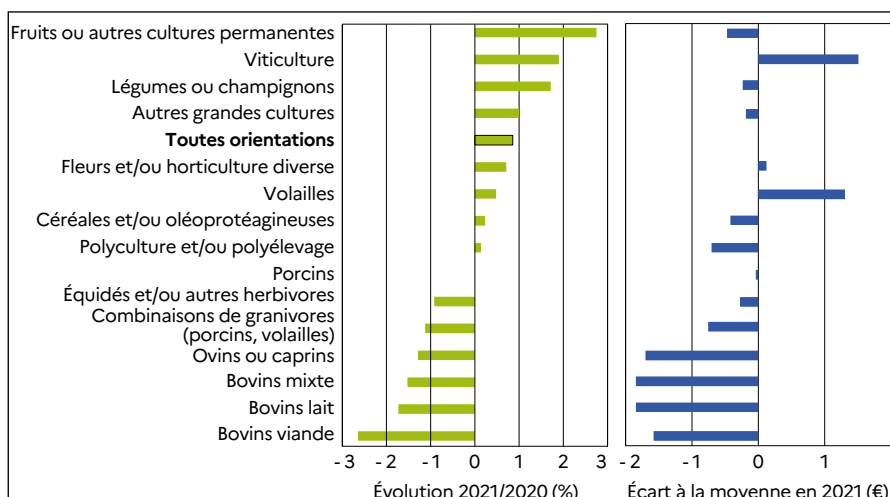
En 2021, les salaires augmentent en particulier dans les exploitations arboricoles (+ 2,8 %, contre + 0,7 % toutes orientations confondues), au contraire de ceux en vigueur dans les élevages bovins (entre - 1,7 et - 2,7 %) (Graphique 3). Pour ces derniers, la baisse annule pratiquement la hausse observée en 2020 ; ces filières conservent des niveaux de salaire nettement plus faibles que la moyenne nationale. C'est également le cas des élevages ovins ou caprins, dont le salaire horaire moyen en 2021 est inférieur de 2 euros au salaire moyen toutes exploitations confondues.

En 2021, les salaires diminuent dans le nord ouest de la France mais augmentent partout ailleurs

Les salaires agricoles sont généralement en hausse dans la plupart des régions de France métropolitaine en 2021, mais ils diminuent en Normandie (- 1,0 %) dans les Hauts-de-France (- 0,3 %) et en Bretagne (- 0,1 %) (Graphique 4). La réduction des salaires au sein des élevages bovins explique pour une large part celle observée en Normandie et en Bretagne. Dans les Hauts-de-France, la diminution n'est pas liée à une filière en particulier.

Graphique 3

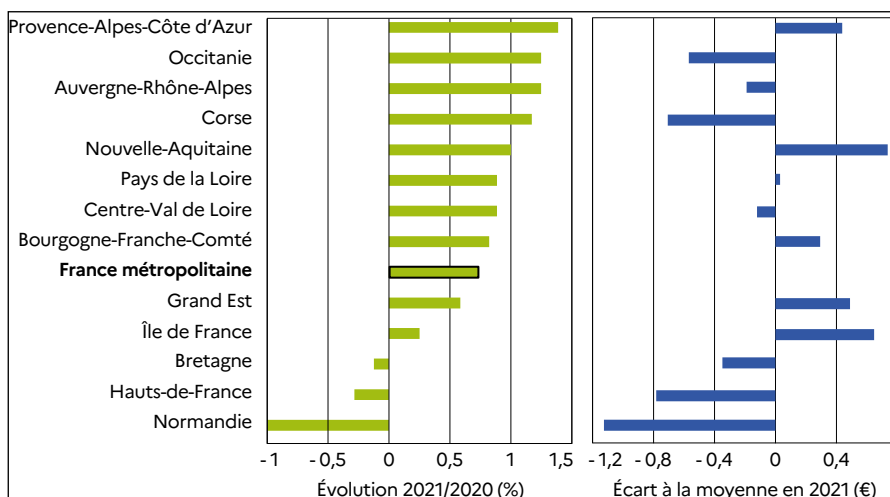
Évolution du salaire horaire moyen en 2021, selon l'orientation technico-économique



Champ : salariés des exploitations agricoles de France métropolitaine, y compris apprentis
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Graphique 4

Évolution du salaire horaire moyen en 2021, selon la région



Champ : salariés des exploitations agricoles de France métropolitaine, y compris apprentis
Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Encadré

L'emploi agricole diminuerait de 0,4 % en 2022 selon les estimations provisoires

D'après les estimations d'emploi provisoires (voir annexe 1), le volume total de l'emploi agricole (en ETP) baisserait légèrement en 2022 : - 0,4 % après - 0,2 % observé en 2021. La baisse se poursuivrait pour les chefs et coexploitants (- 1,2 %), ainsi que pour les conjoints et autres actifs non salariés (- 5,5 %) (Tableau 1). L'emploi saisonnier ou occasionnel (- 3,3 %) diminuerait plus modérément qu'en 2021, et celui des salariés permanents croîtrait (+ 3,1 %) plus modérément qu'en 2021.

L'évolution du nombre d'ETP en 2022 serait à nouveau à la hausse, mais de façon moins prononcée qu'en 2021, dans les exploitations spécialisées en cultures de légumes ou de champignons (+ 3,6 % contre + 4,8 % en 2021), en floriculture ou horticulture (+ 2,5 % contre + 4,8 %) et dans les élevages équin (+ 1,8 % contre + 4,6 %) (Tableau 2). À l'inverse, l'emploi diminuerait de manière plus marquée qu'en 2021 dans les élevages de bovins pour la production de viande (- 2,0 % contre - 1,5 % en 2021) et les exploitations spécialisées en céréales ou oléoprotéagineux (- 2,0 % contre - 1,6 %).

Après avoir diminué de façon plus marquée en 2021 l'emploi retrouverait sa tendance de long terme dans le Grand Est (- 1,5 % après - 2,0 % en 2021) et en Île-de-France (- 0,5 % contre - 1,8 %) (Tableau 4). L'emploi retrouverait également une évolution proche de sa tendance de long terme en Corse (+ 2,4 % après + 3,8 % en 2021) et en Nouvelle-Aquitaine (- 0,8 % contre - 0,4 %).

La diminution du nombre d'exploitations se poursuivrait en 2022 d'après les estimations provisoires (- 1,0 %) (Tableau 5). Elle serait plus réduite pour les exploitations ayant recours à de la main-d'œuvre salariée que pour les autres exploitations (- 0,5 % contre - 1,3 %). Le nombre d'exploitations sous forme sociétaire demeurerait stable tandis que celui des exploitations individuelles baisserait de 1,7 %. Le nombre d'actifs permanents employés par les exploitations diminuerait légèrement en 2022 (- 0,1 %).

Selon l'estimation provisoire, le salaire moyen augmenterait de 1,2 % en 2022 (Tableau 7). Cette estimation est plus fragile que les autres en raison du contexte inflationniste.

Samuel GIVOIS

SSP – Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles

Annexe 1

MÉTHODOLOGIE

Les statistiques sur l'emploi agricole sont calées sur celles du recensement agricole. Ainsi, pour les années censitaires, multiples de 10 (... , 2010, 2020), les données sur l'emploi correspondent à celles recueillies au moyen du recensement.

Entre deux recensements, les évolutions d'emploi sur le champ du recensement agricole (champ des exploitations agricoles) sont estimées à partir de l'information contenue dans les données de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les salariés agricoles en outre-mer ne relevant pas du régime de la MSA, les estimations d'emploi agricole sont restreintes à la France métropolitaine.

L'évolution d'emploi des chefs d'exploitation et coexploitants, ainsi que celle des conjoints et autres actifs non salariés sont estimées au moyen du fichier des exploitants cotisants de la MSA. Celle des salariés est estimée avec le fichier des contrats salariés de la MSA, en séparant les permanents des saisonniers ou occasionnels à l'aide d'indicateurs sur la durée du contrat. Dans les deux fichiers, un filtre⁴ est appliqué pour s'approcher au plus près du champ des exploitations agricoles.

Afin d'homogénéiser la mesure de l'emploi, de nature variée selon qu'il concerne par exemple le chef d'une exploitation individuelle ou un travailleur occasionnel impliqué moins d'un mois dans l'année dans des travaux agricoles, l'indicateur privilégié dans cette publication est

l'équivalent temps plein (ETP). Pour les chefs et coexploitants, ou leurs conjoints et les autres actifs non salariés, les données de la MSA ne permettent pas de connaître le temps de travail qu'ils ont consacré sur l'exploitation. Il est fait l'hypothèse que ce temps de travail moyen est stable, égal à celui déclaré dans le recensement 2020. En ce qui concerne les contrats salariés, le nombre d'heures déclarées permet de calculer directement les ETP, en les rapportant au nombre d'heures minimal pour être considéré à temps plein (au moins 1 600 heures de travail).

Les chefs et coexploitants qui sont salariés de l'exploitation (27 500 ETP en 2020 d'après le recensement, contre 9 200 ETP en 2010) ne peuvent être facilement distingués des autres chefs et coexploitants dans les données de la MSA. Ils sont donc inclus dans la catégorie globale des chefs et coexploitants. Par ailleurs, les membres de la famille des chefs ou des coexploitants, salariés de l'exploitation, ne peuvent être identifiés parmi l'ensemble des salariés dans les données de la MSA. Dans cette publication, l'emploi familial est donc séparé selon son statut, salarié ou non, et les familiaux salariés sont inclus dans la catégorie des salariés permanents (ou plus rarement parmi les saisonniers ou occasionnels).

Les données de la MSA ne renseignent pas sur le type de production des exploitations. Les évolutions de l'emploi par orientation

technico-économique (OTEX) sont estimées dans les données MSA à partir de variables corrélées avec l'OTEX⁵. Le lien entre l'OTEX et ces variables est réévalué tous les 10 ans à l'aide d'un appariement entre le recensement et les données MSA.

Un petit nombre d'exploitations n'ont pas d'orientation (OTEX) attribuée dans le recensement agricole (1 820 en 2020 et 1 850 en 2010). Leur nombre ainsi que l'emploi qu'elles mobilisent sont relativement stables entre les deux derniers recensements (2 500 actifs permanents en 2020 contre 2 800 en 2010 ; 1 300 ETP en 2020 contre 1 400 en 2010). Dans les estimations postérieures à 2020, on fait l'hypothèse que cette catégorie d'exploitations est stable après 2020. Elles sont incluses dans les chiffres totaux de cette publication, mais ne sont pas détaillées dans les résultats par orientation (OTEX). Ceci explique que les sommes du nombre d'ETP ou du nombre d'exploitations par OTEX ne soit pas exactement égales aux totaux toutes OTEX confondues.

L'emploi réalisé en prestation de service, ou externalisé, est mesuré différemment dans le recensement (travail observé sur son exploitation par l'exploitant, utilisateur du service) et dans les données MSA (salarié déclaré par le prestataire, offreur du service). Entre deux recensements, l'évolution nationale et toutes OTEX confondues de cette forme d'emploi est estimée au moyen des données MSA. Les évolutions régionales ou par OTEX sont ensuite calculées en

⁴ La sélection des déclarations se fait principalement sur le code d'activité (APE) de l'établissement employeur, et sur la catégorie d'accident du travail.

⁵ De même, le code d'activité et le code d'accident du travail sont les principales informations permettant d'attribuer une OTEX à l'activité déclarée en MSA.

appliquant à cette évolution agrégée la structure du recensement agricole 2020.

Pour cette publication, les données MSA sur les contrats salariés sont disponibles jusqu'en 2021, tout comme celles sur les déclarations des non-salariés. Une estimation provisoire de l'emploi en 2022 est néanmoins proposée. Lorsque les données MSA ne sont pas disponibles, l'évolution d'emploi est estimée par prolongement de la tendance des trois années précédentes. Ainsi, l'emploi 2022 est ici estimé selon sa tendance observée entre 2018 et 2021.

Les estimations d'emploi pour 2021 sont révisées dans cette publication afin de tenir compte de la disponibilité des données MSA 2021 sur les non-salariés, et d'une

Tableau 8
Révision de l'emploi agricole en 2021, en niveau et en évolution

Catégorie d'actif	Nombre d'ETP en 2021			Évolution 2021 / 2020 (%)	
	Estimé en 2020	Observé en 2021	Révision	Estimée en 2020	Observée en 2021
Chef d'exploitation ou coexploitant	385 380	387 040	1 660	- 1,5	- 1,1
Conjoint ou autre actif non salarié	25 700	25 640	- 60	- 5,8	- 6,0
Salarié permanent (1) (2)	172 800	173 520	720	4,9	5,4
Saisonnier ou occasionnel	71 700	70 720	- 980	- 5,2	- 6,5
ETA, Cuma	16 690	16 720	30	3,6	3,7
Total tous actifs	672 270	673 640	1 370	- 0,4	- 0,2

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine

(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés

(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés

Source : Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

révision sur le fichier des contrats salariés 2021. Au total, le niveau d'emploi désormais observé en 2021 est légèrement supérieur à celui qui était estimé dans la publication précédente. La révision est de

+ 1 370 ETP (Tableau 8). L'évolution des ETP s'établit désormais à - 0,2 % entre 2020 et 2021, contre une diminution estimée à - 0,4 % lors du dernier exercice, soit une révision de 0,2 point de pourcentage.

Annexe 2

DÉFINITIONS

Actif agricole

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Ce sont les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de leur famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation, les autres actifs non salariés, les salariés employés par l'exploitation ou un groupement d'employeur, distingués selon qu'ils ont travaillé au moins 8 mois dans l'année sur l'exploitation (« permanents ») ou non (« saisonnier ou occasionnels »), et le personnel des prestataires de service (ETA ou Cuma).

Chef d'exploitation

Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Pour les formes sociétaires, il s'agit de la personne assumant la plus grande part de responsabilité, ou le plus jeune des coexploitants si égalité. (cf. actif agricole)

Coexploitant

Le terme de coexploitant (ou gestionnaire) fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (GAEC, EARL...). (cf. actif agricole)

Conjoint

Il s'agit ici des conjoints qui participent aux travaux sur l'exploitation agricole ; ils sont conjoints des chefs d'exploitation ou des coexploitants. (cf. actif agricole)

Cuma

Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Elle regroupe des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation. (cf. actif agricole)

Équivalent temps plein (ETP)

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au temps de travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. 1 ETP correspond à au moins 1 600 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs actifs. Cette unité de mesure, permettant d'apprécier la quantité de travail réalisé, et de prendre en compte de façon homogène des situations d'emploi différentes (emploi salarié ou non, à temps partiel ou non), est privilégiée au nombre d'actifs pour comptabiliser l'emploi. La notion d'ETP est équivalente à celle d'UTA (pour « unité de travail agricole ») utilisée auparavant dans les précédents Bilans annuels de l'emploi agricole. L'appellation ETP est désormais privilégiée.

Exemples : un actif à plein-temps sur 12 mois = 1 ETP, un actif à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un actif à plein-temps sur 6 mois = 0,5 ETP, etc.

ETA Entreprise de travaux agricoles

Elle dispose de matériels et de personnels pour proposer des

prestations de services aux agriculteurs. (cf. actif agricole)

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- elle réalise des produits agricoles ;
- elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 50 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité.

Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein temps. Au sens de la statistique agricole, bien que ces salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ils sont considérés comme occupant un emploi sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils y effectuent (parmi les salariés permanents, ou non). (cf. actif agricole)

Mutualité sociale agricole (MSA)

La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,2 millions de personnes protégées en maladie en 2020⁶.

Nombre d'heures de travail rémunérées

Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Orientation technico-économique (Otex)

(cf. PBS)

PBS Production brute standard

Dans le cadre de la statistique agricole, les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit

ainsi un potentiel de production (hors subventions) des exploitations, mais n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. La PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2 / 3 du total. (cf. exploitation agricole)

Recensement agricole

Le recensement agricole est une opération centrale de la statistique agricole. Tous les dix ans, il permet de collecter de nombreuses données sur l'ensemble des exploitations françaises : les superficies cultivées, les cheptels, la main-d'œuvre, les modes de production et de commercialisation ainsi que les activités de diversification et de transformation des produits à la ferme. Il fournit ainsi une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Le dernier recensement agricole portait sur la campagne de production 2019-2020. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2010, 2000, 1988, 1979, 1970. (cf. exploitation agricole)

Salaire brut horaire moyen

Montant des rémunérations brutes de l'ensemble des salariés / nombre d'heures travaillées. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les indemnités compensatrices de congé payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature (CDI ou CDD) et la prime de précarité pour les contrats CDD hors saisonniers. En moyenne, l'incidence du versement des indemnités et primes majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD. (cf. nombre d'heures de travail rémunérées)

Salarié permanent

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant au moins 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole) (cf. groupement d'employeurs)

Salarié saisonnier ou occasionnel

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant moins de 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole) (cf. groupement d'employeurs)

⁶ Source : « Chiffres utiles de la MSA », édition 2021

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste

« Estimations d'emploi agricole - Emploi 2020 et estimations provisoires 2021 »
Agreste Dossier n° 1
mars 2023

« Recensement agricole 2020 – Main-d'œuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans »
Agreste Primeur n° 11
juillet 2022

« Comptes régionaux de l'agriculture 2021 - Forte hausse des productions végétales dans une majorité de régions »
Agreste Primeur n° 9
juillet 2022

« Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer »
Agreste Primeur n° 4
mars 2022

« Bilan conjoncturel 2021 »
Agreste Synthèses conjoncturelles n° 383
décembre 2021

« Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) – Résultats 2019 et estimations 2020 »
Agreste Chiffres et données n° 6
mai 2021

« Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture »
CEP Analyse n° 145
décembre 2019

« Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole »
Agreste Primeur n° 327
novembre 2015

« Recensement agricole 2010 - Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents »
Agreste Primeur n° 276
janvier 2012

Mutualité sociale agricole

« La population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2021 »
Tableau de bord MSA
novembre 2022

« Les chiffres utiles de la MSA – Édition nationale 2022 »
Chiffres utiles MSA
juin 2022

Insee

« Une photographie du marché du travail en 2021 - L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes »
Insee Première n° 1896
mars 2022

« Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes »
Insee Focus n° 212
octobre 2020

« Emploi et revenus des indépendants - Édition 2020 »
Insee Références
avril 2020

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Flora Claquin
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803 (en ligne)
© Agreste 2023

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

